

RPI Rieucros - Tourtrol - Teilhet

Rieucros :

05 61 68 68 65

ecolederieucros@laposte.net

Tourtrol :

05 61 68 69 22

ecoledetourtrol@yahoo.com

Teilhet :

05 61 68 74 10

martinenaud.classe@gmail.com

NOTE DE RENTRÉE

(à conserver et à consulter
durant l'année si besoin)

**Année scolaire
2022/2023**

Équipe pédagogique :

Rieucros

PS-MS : Mme Ortiz

MS-GS : Mme Birebent

CM1-CM2 : M. Ortuno (directeur)

Tourtrol

CP : Mme Gonzalez

CE1 : M. Crespin (directeur)

Teilhet

CE2-CM1 : Mme Naud (directrice)

L'ÉCOLE



Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Rieucros :

- Matin : ouverture du portail 8h35 puis classe de 8h45 à 12h00.
- Après-midi : ouverture du portail 13h35 puis classe de 13h45 à 16h30.

Tourtrol :

- Matin : ouverture du portail 8h50 puis classe de 9h00 à 12h15.
- Après-midi : ouverture du portail 13h50 puis classe de 14h00 à 16h45.

Teilhet :

- Matin : ouverture du portail 8h35 puis classe de 8h45 à 11h55.
- Après-midi : ouverture du portail 13h30 puis classe de 13h40 à 16h30.

L'accueil dans la cour a lieu **10 minutes avant** le début de la classe.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Seuls les enfants de l'ALAE seront accueillis avant ces 10 minutes légales.

Entrée et sortie de classe :

Tout enfant de maternelle, y compris de la grande section, doit être obligatoirement accompagné par un adulte. N'oubliez pas de signaler, à l'enseignant concerné, toute personne pouvant venir chercher votre enfant.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, vous êtes priés de laisser vos enfants au niveau du portail de l'entrée, dans la cour. Toutes les entrées et sorties se font côté stade. Il en est de même pour le transport scolaire (montée et descente).

Stationnement :

- Rieucros : Les entrées et les sorties s'effectuent côté stade : merci de veiller aux déplacements des enfants qui arrivent ou qui sortent de l'école.

Pour des raisons évidentes de sécurité : il est INTERDIT de circuler en véhicule motorisé entre les deux portails de l'école aux heures de rentrées et de sorties des élèves.

Ce serait aussi faire preuve de civisme que de poser « pieds à terre » entre les deux portails lorsqu'on vient à l'école en vélo, en rollers ou en trottinette.

- Tourtrol : La rue qui donne accès à l'école est étroite. Attention à l'endroit où vous stationner. La zone devant le portail et autour de l'ancienne cabine téléphonique est interdite au stationnement.
- Teilhet : une nouvelle aire de parking devant le portail permet un stationnement et une circulation plus fluide.

En aucun cas, vous ne devez stationner sur l'itinéraire ou l'emplacement réservé au transport scolaire. Merci également d'éteindre le moteur de votre véhicule lors de la sortie des élèves.




Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.




Veillez à respecter les horaires et à prévenir, dans la mesure du possible, l'école, lors d'un retard. Tout enfant dont les parents auraient du retard à la sortie, se rendra à l'ALAE pour les attendre.


Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (via l'application Educartable également).

Au bout de la quatrième demi-journée d'absence non justifiée, un signalement pour absentéisme doit être effectué auprès des services de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale. Ceci est valable dès la maternelle !


	<p>ALAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Horaires du matin : de 7h30 à 8h45 ➤ Horaires du soir : de 16h30 à 18h15 ➤ Téléphone de l'ALAE (le même que celui de l'école de Rieucros) : 05 61 68 68 65
	<p>Transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le matin et le soir, les enfants qui utilisent le bus de ramassage devront présenter la carte de transport à tout contrôle et la conserver en permanence dans le cartable. ➤ Le transport scolaire sur le temps de la cantine ne nécessite pas une carte de transport. C'est un service gratuit pris en charge par la Com de Com de Mirepoix.


ADMINISTRATIF


	<p>Relation parents/enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réunions de rentrée :</u> D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions. • <u>Cahier de liaison :</u> C'est le lien entre la famille et l'école. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, <u>votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.</u> Vous êtes invités à y noter : <ul style="list-style-type: none"> - les demandes de rendez-vous avec l'enseignant; - les justifications d'absence; - les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...) - tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école; - toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant. Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.
	<p>Le « Pack de rentrée » : Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener <u>pour le mardi 6 septembre 2022.</u></p> <p>Assurance scolaire : Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant. - Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant. Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial. Tout enfant non assuré correctement ne pourra participer aux activités pédagogiques particulières.</p>
	<p>Cotisation annuelle: Cette cotisation facultative mais indispensable aide au financement des projets pédagogiques et des activités culturelles : tant pour les activités elles-mêmes que les intervenants éventuels, l'aide au financement des entrées, des transports... tout ceci étant pris en charge en grande partie par l'association de l'école (G.M.P.R.). Le montant de la cotisation est fixé par le bureau du G.M.P.R.. Cette cotisation est une aide primordiale au profit des élèves et l'équipe enseignante veille à ce que chaque élève en tire les bénéfices. Par souci d'équité envers tous, il est souhaitable que chaque famille participe à cette cotisation de 15€ (3ème enfant gratuit). Vous pourrez participer par chèque (ordre : <i>GMPR</i>) ou en espèces.</p>


	<p>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : Les élections auront lieu le <u>vendredi 7 octobre 2022</u>. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler aux directeurs le plus rapidement possible et avant la fin septembre. Le vote s'effectue par correspondance (format papier ou numérique).</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------


INFORMATIONS DIVERSES


	<p>Activités sportives : Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Matériel : Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousseaux en colle, stylos bleus...).</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Parasites /Hygiène : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux. Merci de signaler également d'éventuelles maladies contagieuses touchant votre enfant.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Médicaments : Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Objets personnels Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant. Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas de jouets, d'objets « inutiles » ou dangereux ou contraires au règlement intérieur. Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école. Et bien évidemment, les téléphones portables sont interdits à l'école. Les petits faisant la sieste n'oublieront pas leur « doudou » !</p>
------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Vacances scolaires : L'Académie de Toulouse se trouve en zone C.</p> <table border="1" data-bbox="284 1303 1455 1541"> <thead> <tr> <th>Vacances</th> <th>Date de fin des cours</th> <th>Date de reprise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rentrée scolaire des élèves.</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Jeudi 1er septembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Vacances de la Toussaint.</td> <td>Vendredi 21 octobre 2022</td> <td>Lundi 7 novembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Vacances de Noël.</td> <td>Vendredi 16 décembre 2022</td> <td>Mardi 3 janvier 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'hiver.</td> <td>Vendredi 17 février 2023</td> <td>Lundi 6 mars 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de printemps.</td> <td>Vendredi 21 avril 2023</td> <td>Mardi 9 mai 2022</td> </tr> <tr> <td>Sortie des élèves.</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Vendredi 7 juillet 2023</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée. Le vendredi 19 mai sera vacant (Pont de l'Ascension).</p>	Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise	Rentrée scolaire des élèves.	Jeudi 1er septembre 2022		Vacances de la Toussaint.	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022	Vacances de Noël.	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023	Vacances d'hiver.	Vendredi 17 février 2023	Lundi 6 mars 2023	Vacances de printemps.	Vendredi 21 avril 2023	Mardi 9 mai 2022	Sortie des élèves.	Vendredi 7 juillet 2023	
Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise																				
Rentrée scolaire des élèves.	Jeudi 1er septembre 2022																					
Vacances de la Toussaint.	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022																				
Vacances de Noël.	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023																				
Vacances d'hiver.	Vendredi 17 février 2023	Lundi 6 mars 2023																				
Vacances de printemps.	Vendredi 21 avril 2023	Mardi 9 mai 2022																				
Sortie des élèves.	Vendredi 7 juillet 2023																					

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.
 Nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante du RPI

Signature des parents :